

Formulaire des subventions communales pour l'élimination d'une fosse septique privée

ETAPE 1 – Vérification et validation préalable du devis par le service technique communal

Informations à fournir par le maître de l'ouvrage

Je soussigné(e) :

Matricule : _____ / ____ / ____ / _____

Nom et Prénom :

Adresse :

Code postal et localité :

Tél. / GSM :

E-mail :

Concerne l'immeuble :

Adresse : L- Strassen

- Propriétaire
- Locataire

sollicite un subside communal pour :

Élimination d'une fosse septique privée

***50%**

Strassen, le.....

.....
Signature

Pièces à joindre obligatoirement :

- Devis estimatif des travaux de suppression de fosse
- Informations à fournir par l'entreprise (p.2 de ce formulaire) – certifié par l'entreprise

Le déclarant certifie que les renseignements ci-dessus sont exacts, et qu'il a pris connaissance que le subside est sujet à restitution au cas où elle aurait été obtenue sur base de fausses déclarations ou de renseignements inexacts.

Informations à fournir par l'entreprise

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Code postal et localité :

Veillez renseigner les coûts estimatifs des positions suivantes qui doivent obligatoirement être reprises sur le devis :

Positions éligibles pour le calcul de la subvention	Coûts estimés	RESERVE A L'ADMINISTRATION	
		Validation des positions	
Enlèvement du chapeau de fosse septique	€ HTVA	<input type="radio"/> oui	<input type="radio"/> non
Démolition et évacuation de la fosse septique	€ HTVA	<input type="radio"/> oui	<input type="radio"/> non
Remplissage de la fosse avec concassé	€ HTVA	<input type="radio"/> oui	<input type="radio"/> non
Raccord des tuyaux	€ HTVA	<input type="radio"/> oui	<input type="radio"/> non
Fourniture et pose d'un regard d'inspection sur la conduite	€ HTVA	<input type="radio"/> oui	<input type="radio"/> non
Nouveau couvercle d'accès	€ HTVA	<input type="radio"/> oui	<input type="radio"/> non

Ces positions sont éligibles pour le calcul de la subvention communale **hors TVA**.

Strassen, le.....

.....
Cachet de l'entreprise et signature

Conditions d'éligibilité

Le règlement pris par délibération du 27.04.1988 par le conseil communal de Strassen (approbation ministérielle du 18.05.1988, n° 74/88), sera abrogé avec l'entrée en vigueur du nouveau règlement. La commune participe à raison de 50 % de la dépense engagée, sous réserve toutefois que le devis estimatif de ces travaux ait pu être vérifié et reconnu acceptable préalablement par le service technique communal.

Pour pouvoir bénéficier d'une subvention communale pour l'élimination d'une fosse septique privée il faut remplir les conditions suivantes:

- Être une personne physique.
- Être propriétaire ou locataire sur le territoire de la commune de Strassen de manière réelle et effective au moment de la demande.
- La demande de subvention est introduite au plus tard 6 mois après l'établissement des factures.

Protection des données personnelles :

Les informations vous concernant, recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement par l'administration concernée afin de mener à bien votre demande. Vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification de vos données personnelles ainsi que de la faculté de retirer votre consentement conformément au Règlement Général sur la Protection des Données du 25 mai 2018. Vos données personnelles seront conservées pendant dix années.